



COMMUNE DE MEYRARGUES

ARRÊTE DU MAIRE N°A2024-467P  
en date du 25 Novembre 2024

**AUTORISATION PERMANENTE  
PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION  
DES VEHICULES POIDS LOURD DE 19 TONNES  
TOTAL ENERGIES PROXI SUD EST**

FR/EC/MB

Le Maire de la Ville de Meyrargues,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, dans ses articles L.2211-1, L.2212-5 et L.2213-1 à L.2213-6,  
Vu le Code de la Route dans son article L.411.1 à L.411-7.

--- o O o ---

Considérant qu'en raison de nombreuses livraisons de fioul, gasoil et GNR, sur la commune de MEYRARGUES (13650), il importe de prendre des mesures pour assurer la sécurité publique, et réglementer la circulation.

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : L'entreprise Total Energies Proxi Sud Est représentée par Monsieur Anthony CHARTIER, Assistant d'Exploitation Logistique (Parc Industriel Saint Maurice – 04100 MANOSQUE) est autorisée à circuler sur la commune avec des véhicules poids lourd de 19 Tonnes, afin d'effectuer diverses livraisons de fioul, gasoil et GNR pour des clients, à partir du **Judi 02 Janvier 2025 jusqu'au Vendredi 31 Décembre 2025 inclus.**

**Article 2** : Les services de police pourront être amenés à prendre toutes les dispositions utiles pour assurer la sécurité publique.

**Article 3** : Toute intervention du service gestionnaire de la voirie, en cas de danger pour les usagers, sera facturée directement à l'entreprise Total Energie Proxi Sud Est.

**Article 4**: Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif auprès du Maire de Meyrargues et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille (31 rue Jean-François Leca, 13002 Marseille) ou par le site Télérecours citoyens ([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois à compter du jour de sa publication sur le site internet de la commune.

**Article 5** : Le présent arrêté entre en vigueur à compter de l'accomplissement des formalités légales et réglementaires requises pour le rendre exécutoire.

Monsieur le directeur général des services de la Commune et Monsieur le Commandant de la Brigade Territoriale de la Gendarmerie de Peyrolles-en-Provence, sont chargés en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté dont ampliation est notifiée à l'entreprise Total Energies Proxi Sud Est, représentée par Monsieur Anthony CHARTIER, Assistant d'Exploitation Logistique.

Par déléation,  
le directeur général des services  
de la commune de Meyrargues

Érik Charles Delwaille



Le Maire,

Fabrice POUSSARDIN.

Publié sur le site internet de la commune

(<https://www.meyrargues.fr/rechercher-un-arrete/>) le :

20/11/2024

Le directeur général des services,

Érik Charles Delwaille.